



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1702

Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Les Amis du 6ème Continent pour l'organisation du festival 6ème Continent, du 2 au 5 juin 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETARE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1702 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 500 EUROS A L'ASSOCIATION LES AMIS DU 6EME CONTINENT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL 6EME CONTINENT, DU 2 AU 5 JUIN 2022 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Les amis du 6^{ème} continent, dont le siège social est situé au 77 rue de l'abondance à Lyon 3^{ème}, organise la 23^{ème} édition du festival « 6^{ème} continent » du 9 au 12 juin 2022.

Ce festival interculturel, populaire et gratuit, proposera une programmation autour des « musiques du monde » basée sur l'exigence artistique et sur l'accessibilité à toutes et tous.

Le format retenu pour cette édition est le suivant :

- Jeudi 9 juin, de 18h à minuit : « Tous à la Guill », une centaine d'évènements simultanés dans une centaine de lieux du quartier de la Guillotière ;
- vendredi 10 juin, de 20h à 5h : nuit « Ethnotek » au Parc de Gerland ;
- samedi 11 juin, de 16 à 20h : Village associatif au Parc de Gerland ;
- samedi 12 juin, de 20h à 5h : concerts au Parc de Gerland.

Une des valeurs principales du festival est l'accessibilité à tous-te-s. Dans cette lutte contre les inégalités pour l'accès à la culture, l'association communique par tous les moyens pour intéresser les publics éloignés, qui n'ont pas l'habitude des sorties culturelles. Le prix libre permet d'éliminer tout frein matériel pour l'accès au festival, seul, en amis ou en famille.

Le festival « 6^{ème} continent » prône l'assemblage autour d'un projet artistique et culturel, mais également citoyen et républicain. L'association s'engage de manière affirmée et soutenue dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient dues aux origines, à l'âge, au handicap, aux opinions, aux orientations sexuelles, aux convictions religieuses...

L'association défend les valeurs citoyenne, laïque et fraternelle de la République, et le festival « 6^e Continent » s'engage également dans une démarche de respect de l'environnement et le développement durable.

L'association Les amis du « 6^{ème} continent » sollicite une subvention de 55 000 euros pour l'organisation de cette manifestation, dont le budget prévisionnel s'élève à 197 700 euros.

En raison de l'intérêt que présente cet évènement, au plan social et culturel, et de la contribution de cette manifestation au rayonnement culturel de notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de 4 500 euros à l'association « Les amis du 6^{ème} continent » pour l'organisation de la 23^{ème} édition du festival « 6^{ème} continent ».

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement, sur présentation des justificatifs de ces dépenses.

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 500 euros est allouée à l'association Les amis du 6^{ème} continent pour l'organisation de la 23^{ème} édition du festival « 6^{ème} continent » du 2 au 5 juin 2022.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET